

DELIBERATION N° 86/11-05 - ACQUISITION TERRAINS EMLACEMENT RESERVE N° 4
AU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Monsieur REINSTADLER, Adjoint délégué à l'Urbanisme, rappelle à l'Assemblée que le Plan d'Occupation des Sols, approuvé le 20 Janvier 1981, comporte 22 emplacements réservés.

L'emplacement réservé N° 4, situé en zone UB, est destiné à la création d'une place publique et d'une aire de stationnement, dont une partie est déjà réalisée.

Afin de procéder à l'achèvement de ce projet, il est souhaitable d'entamer la procédure d'acquisition des terrains concernés par cet emplacement, à savoir :

- parcelle Chemin du Grand Maix, cadastrée AB N° 12, d'une superficie de 5 a 20 ca, appartenant à Madame THIRION, 19 Boulevard Tolstoï à TOMBLAINE,
- parcelle cadastrée AB N° 14, d'une superficie de 4 a 96 ca, appartenant à Madame DE GRAVE, 2, Impasse de Montreville à NANCY,
- parcelle cadastrée AB N° 15, d'une superficie de 3 a 40 ca, appartenant à Monsieur GAUME Louis, 203 Allée des Terrasses à LUDRES,
- parcelle cadastrée AB N° 260, d'une superficie de 3 a 61 ca, appartenant à Mademoiselle MARCHAL Renée, 90 rue du Mont à LUDRES,
- parcelle cadastrée AB N° 262, d'une superficie de 3 a 50 ca, appartenant à Madame DE GRAVE, 2 Impasse de Montreville à NANCY.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter auprès de Monsieur le Préfet, Commissaire de la République de Meurthe-et-Moselle, l'ouverture d'une enquête publique pour déclarer d'utilité publique l'acquisition de l'ensemble des terrains constituant l'emplacement réservé au bénéfice de la Commune.